



**Comité de programme
du Secondaire**

Directeur :

Pr. Charles Heimberg

charles.heimberg@unige.ch

COMITE DE PROGRAMME FORENSEC

Lundi 19 décembre 2016

17h00-19h00 – Salle PM 234

PV adopté

Personnes présentes :

Simon Toulou (ST), Jérémy Tierque (JT), Alain Muller (AM), Holli Schaubert (HS), Claire Forel (CF), Andreas Mueller (AnM), Sophie Canellini (SC), Charles Heimberg (CH), Irène Rotondi (IR, Pôle de soutien à l'enseignement et l'apprentissage).

Personnes excusées :

Laura Weiss (LW), Walter Loosli (WL).

Prise du PV :

Maude Jaquet.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
 2. Adoption du projet de PV du 7 novembre 2016
 3. Informations du directeur
 4. Dossier de M. Marc Damery et équivalences académiques
 5. Admissions pour l'année académique 2017-2018
 6. Grille horaire pour la MASE bi-disciplinaire
 7. MASE secondaire II – organisation
 8. Titres requis pour l'admission en MASE : présentation du tableau récapitulatif et le cas d'un Master en littérature comparée
 9. Projet d'échange de stagiaire avec l'Université Laval de Québec
 10. Divers
-

1. Approbation de l'OJ.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Adoption du projet de PV du 10 octobre

Sur demande de CF, la phrase « *les critères universitaires assurant l'égalité des chances ne sont plus remplis par la procédure mise en place par le DIP* » est modifiée comme suit : « *les critères mis en place par l'Université assurant l'égalité des chances ne sont plus remplis par la procédure mise en place par le DIP* » (pp.1-2).



Le projet de pv est approuvé.

3. Informations du directeur

CH expose la situation actuelle relative aux admissions 2017-2018. On attend la stabilisation des informations concernant le choix des disciplines ouvertes à l'inscription. Sous réserve de cette confirmation, la période d'inscription est sensée débuter le 16 janvier 2017. CH s'inquiète que la régulation des flux dans toutes les disciplines ne soit toujours pas un principe acquis : il subsiste des doutes quant à l'ouverture de certaines disciplines, et la perspective de départs à la retraite anticipés génère des inconnues qui pourraient conduire à une nouvelle vague d'entrée en formation. A ce jour, il n'y a toujours pas de vrai partenariat entre le DIP et l'IUFE en matière de régulation des flux : aucun minima n'est assuré, ni même en voie d'application.

A l'heure actuelle, une nouvelle convention avec les écoles privées est en cours de négociations. A ce jour, le Compro ne connaît pas les termes de cette convention ; il devrait à terme être consulté. Le protocole est négocié entre le vice-recteur, le DIP et le représentant des écoles privées, M. Powell. Il ne concerne pas seulement la formation en elle-même, mais aussi la reconnaissance de ce diplôme.

En parallèle, la plainte concernant la mention *stage effectué en école privée* a été retirée. Il s'agissait d'une condition pour entamer les négociations de ce nouveau protocole.

Il est possible que le Compro soit convoqué avant la prochaine séance prévue le 20 février pour statuer sur cette question.

4. Dossier de M. Marc Damery et équivalences académiques

SC représente le cas de M. Damery. Celui-ci, sans vouloir faire recours formellement à la décision prise lors du dernier Compro, s'étonne cependant qu'une équivalence pour le cours *Enseigner à des adolescents : dimensions relationnelles et affectives* (Ensad) ne lui ait pas été accordée, considérant qu'il a suivi un cours équivalent à la HEP.

SC s'est renseignée concrètement sur l'enseignement HEP concerné. Le cours suivi à la HEP Vaud correspond à 4 modules (2 ans) équivalent à 6 crédits. Aucun document dans le dossier de M. Damery ne prouve néanmoins l'obtention de ces crédits.

AM relève les références bibliographiques, qui semblent effectivement couvrir le champ de *L'élève, la classe, l'établissement, l'école et la société* (ECEES) pour lequel une équivalence a été accordée à M. Damery, mais peu aborder les dimensions relationnelles et affectives propres au cours Ensad. Il propose de demander directement l'avis du professeur, en l'occurrence M. Gunn-Sechehayé.

JT a également été en contact avec M. Damery, qui a exprimé la redondance de l'enseignement Ensad avec ce qu'il a déjà pu suivre à la HEP.

CF relève que la formation au sein de l'IUFE est spécifiquement secondaire I et II, et que par principe il est délicat d'accorder une équivalence pour un cours destiné au secondaire I uniquement.

JT note que dans la pratique, pour avoir suivi le cours en question, la question du secondaire I et II est traitée de manière transversale, et que dans les faits, les dimensions relationnelles et affectives sont souvent traitées sur la base de cas issus du secondaire I.

CH rappelle qu'au-delà de l'argument théorique relatif à la formation secondaire I et/ou II, le fait est que les contenus présentés ne permettent pas d'accorder cette équivalence, et qu'en



vertu de l'égalité de traitement, une équivalence ne peut pas être accordée sur la base de « on-dit ».

L'octroi d'une équivalence pour le cours *Enseigner à des adolescents : dimensions relationnelles et affectives* est soumise au vote.

Pour : 1

Contre : 5

L'équivalence n'est pas octroyée.

5. Admissions pour l'année académique 2017-2018

SC présente les documents *Conditions d'admission* préparés pour le dispositif transitoire MASE, la MASE mono-disciplinaire, la MASE bi-disciplinaire et le CSDS 2017-2018. Principale modification, le critère *ne pas avoir subi d'échec définitif ou été éliminé d'une formation similaire dans une autre haute école suisse au cours des 5 ans qui précèdent (p.6)* a été ajouté. Il permettra d'éviter l'admission d'étudiants éliminés dans une autre haute école, mais aussi que des étudiants éliminés à l'IUFE puissent être admis ailleurs. Cette première version tient compte des 6 disciplines pressenties pour l'instant : anglais, allemand, maths, français, physique et géographie.

CF remet sur la table **le caractère profondément inégal de la sélection mise en place par le DIP lors de la rentrée 2016-2017**, et qui sera selon toutes vraisemblances reconduite pour 2017-2018. Dans un système qui mêle ouvertement formation et engagement, la possibilité des étudiants de faire recours contre le DIP, futur employeur principal, est quasiment nulle.

CH relève aussi l'aberration que représente la fermeture de disciplines comme l'histoire ou la biologie, fermées pour la 5^{ème} année consécutive. CF ajoute que cela impacte directement l'ensemble de la formation au sein de l'institut, mais plus généralement les autres facultés de l'Université de Genève aussi qui observent une baisse notable (30%) des inscriptions dans les disciplines enseignables. C'est la crédibilité de l'ensemble de la formation qui est remise en question.

ST rappelle que le rectorat doit également prendre ses responsabilités, pour faire peser dans la balance du DIP les intérêts de l'Université.

CF insiste sur le fait qu'il est nécessaire de faire entendre le mécontentement de l'institut dans les hautes sphères.

SC rappelle qu'il est probable que nous n'ayons pas beaucoup de cas de bi-disciplinaire l'année prochaine, car les conditions d'admission en vigueur seront toujours transitoires, avec une exigence de 90 crédits indifféremment pour la 1^{ère} et/ou la 2^{ème} discipline. Dès 2017-2018, les étudiants devront obligatoirement être admis dans leur première discipline (120 crédits) pour pouvoir postuler en 2^{ème} discipline (90 crédits). Pour les étudiants qui auraient une 2^{ème} discipline intéressante pour le DIP, comme l'allemand, il faudra donc leur trouver une place de stage dans leur première discipline, quelle qu'elle soit (histoire de l'art, histoire, biologie, ...). Le bi-disciplinaire prendra alors tout son sens.

6. Grille horaire pour la MASE bi-disciplinaire

SC propose une nouvelle version des horaires de cours, compatible avec le principe d'une formation bi-disciplinaire. Les disciplines ont été réparties différemment, notamment pour ne plus être condensées sur le mercredi après-midi comme c'est le cas actuellement. Les combinaisons les plus probables ont été prises en considération, pour éviter les



chevauchements. SC précise que l'éducation physique a été isolée, sachant que les étudiants peuvent combiner n'importe quelle discipline en 2^{ème} compétence. En langues étrangère, l'allemand et l'anglais ont été dissociés, tout comme l'italien et l'espagnol.

L'objectif de cette proposition, bien que susceptible de fâcher, consiste essentiellement à lancer la discussion. Elle peut être soumise à l'ensemble des professeurs pour concertation.

CF relève que certaines disciplines jouent actuellement sur la distinction cours / ateliers en ne proposant pas 2 enseignements distincts, ce qui les rend de fait moins modulables. SC relève que la nouvelle version corrige ceci, et distingue cours et ateliers dans toutes les disciplines.

CF ajoute que les cours peuvent être suivis à bien vouloir, et éventuellement rattrapés sur la base d'enregistrements, alors que les ateliers sont soumis à une présence obligatoire. Il faut donc absolument limiter les chevauchements entre les ateliers.

ST pose la question de la didactique romande. Là, il n'est pas possible de déplacer les cours, et certaines combinaisons sont donc impossibles (histoire de l'art et musique par exemple). Plus largement, **la question de la didactique romande devra être reposée au vu du nouveau plan d'études qui comprend des stages en 1^{ère} et 2^{ème} année de formation.** En effet, la didactique romande ne fonctionne que par année entière (correspondant aux 2 ateliers, 12 crédits). Les étudiants en didactique romande n'auraient donc de suivi didactique que durant un seul de leur stage, concernant un seul ordre d'enseignement, la seconde année étant alors réservée au cours didactique et au séminaire. **Ce point sera repris dans un comité de programme ultérieur.**

CF propose, en marge de la refonte des grilles horaires des cours, d'envisager de déplacer le Compro pour que les représentants étudiants puissent y assister. En effet, les cours transversaux du lundi soir n'ont pas été déplacés. Quant au jeudi matin, actuellement réservé aux réunions des enseignants, il pourrait être réaffecté aux cours, pour autant que les séances de travail soient réorganisées. Dans la mesure du possible, il serait aussi intéressant d'essayer de libérer la plage horaire 17h-19h, pour faciliter l'articulation entre formation et vie familiale. Elle propose d'envisager une plage horaire 20h-22h, plus avantageuse pour les étudiants qui assument des charges familiales.

CH réagit sur la possibilité de libérer la plage horaire 17h-19h : celle-ci paraît fortement irréaliste, considérant tous les autres impératifs qui pèsent sur ces horaires. Concernant le Compro, le jeudi soir pourrait être envisageable, mais la question de la combinaison de ces nouveaux horaires avec les horaires des professeurs se pose. Enfin, CH s'oppose à la création d'une tranche horaire 20h-22h, eu égard aux horaires de travail des professeurs.

JT évoque les remaniements en cours au sein du DIP concernant la politique en matière de conseils de classe. On privilégie de plus en plus dans les établissements la plage 17h-19h, pour éviter de devoir libérer les élèves, ce qui entrera aussi en collision avec les horaires actuels des cours.

AM précise qu'il serait aussi envisageable de déplacer profession enseignante, qui occupe actuellement tout le mercredi après-midi. SC relève que pour les établissements, cela implique potentiellement 2 demi-journées d'enseignement bloquées (½ journée pour profession enseignante + ½ journée pour la discipline) au lieu d'une, ce qui paraît beaucoup.

JT propose, considérant les fortes incertitudes relatives à cette formation dans les années futures, de ne considérer que les disciplines ouvertes en 2017-2018, et ce afin d'alléger la grille horaire. ST rappelle qu'il faut anticiper : on ne peut pas se permettre d'attendre l'ouverture des disciplines pour retravailler ces horaires, car il serait déjà trop tard. SC ajoute qu'on peut s'attendre à ce qu'en 2018, toutes les disciplines soient ouvertes, précisément



pour permettre la formation des étudiants qui seraient susceptibles d'être formés en 2^{ème} discipline dans des matières dont le DIP a besoin (cf. p.3).

Au vu de la complexité de la mise en place de cette formation, ST formule l'hypothèse d'une suppression totale de l'option bi-disciplinaire du règlement existant. De fait, la perspective d'une formation bi-disciplinaire bouleverse complètement l'organisation de l'institut, pour un bénéfice moindre. Pourquoi travailler sur l'exception et non sur la norme ? Pour soutenir cette position, l'IUFE pourrait s'appuyer sur les statistiques des inscriptions ces deux dernières années, considérant que la formation bi-disciplinaire était déjà disponible mais qu'aucun étudiant n'a été admis dans un tel dispositif. AM ajoute qu'il faudrait aussi présenter cette grille horaire au DIP, qui risque d'être refroidi par le concept du bi-disciplinaire considérant les implications pour les bureaux horaires des établissements.

SC rappelle que le bi-disciplinaire est une demande de la conseillère d'Etat et des syndicats. AnM ajoute qu'il ne faut pas oublier que la filière bi-disciplinaire, même si elle paraît contraignante, pourrait permettre de stabiliser les flux dans les petites disciplines. On pourrait donc stratégiquement mettre en avant la formation mono-disciplinaire, tout en aménageant une solution de secours intégrant le bi-disciplinaire, pour parer à toute éventualité.

Concrètement, on créerait donc **2 horaires, un exclusivement mono-disciplinaire, l'autre intégrant le bi-disciplinaire.**

AnM propose que cette proposition d'horaire soit discutée au sein de chaque discipline, avant de réunir tout le monde en séance. AM ajoute qu'il faudra porter une attention particulière aux combinaisons de disciplines susceptibles d'être les plus courantes.

CH rappelle qu'en tous les cas, il est toujours difficile de déplacer les horaires d'un cours. L'idéal serait de faire une proposition en tenant compte des cours qui existent déjà pour chaque professeur, sachant que nombre d'entre eux enseignent également dans d'autres facultés (FAPSE principalement). On peut consulter l'ensemble de ces horaires dans le programme des cours.

SC s'engage à modifier cette proposition en tenant compte des autres cours des professeurs. La nouvelle version de la grille-horaire sera envoyée à tous les enseignants Forensec, en début d'année prochaine, afin qu'ils puissent effectivement se prononcer. Les professeurs ont mandat de discuter avec leur équipe et de faire un retour, afin que le Compro puisse se prononcer définitivement. Une grille récapitulative des combinaisons de disciplines prises en compte sera jointe à cette proposition.

7. MASE secondaire II - organisation

SC présente le contexte de cette proposition. 11 disciplines offertes dans le cadre de l'IUFE sont enseignées uniquement dans les écoles de maturité ; parmi ces 11 disciplines, 5 ne pourront jamais bénéficier d'une reconnaissance de la CDIP car il s'agit de disciplines ne faisant pas partie des disciplines de maturité selon l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), listées à l'article 9 (droit, économie, histoire de l'art, psychologie et sociologie). Par contre, 6 d'entre elles pourraient bénéficier d'une reconnaissance dans le cadre d'un diplôme essentiellement axé sur l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité. Il s'agit des disciplines suivantes : chimie, espagnol, grec, informatique, italien, philosophie.

Or, le règlement du DIP prévoit désormais de pouvoir titulariser, dans ces branches enseignées uniquement au secondaire II, un enseignant diplômé dans ce seul ordre



d'enseignement (RE B5 10.04). D'où l'intérêt de proposer à Genève également une formation secondaire II sur une seule année, sur le modèle de ce qui se fait dans les HEP.

Le plan d'étude proposé (et provisoire) est pour l'instant prévu pour une formation mono-disciplinaire uniquement. Il répond aux exigences de la CDIP qui prévoit 10 crédits / discipline minimum en didactique, 15 crédits minimum en pratique et 15 crédits minimum en sciences de l'éducation. Ce plan d'études comporte 60 crédits ; la pratique comporte un stage en accompagnement au degré secondaire II et un stage en accompagnement ponctuel dans une autre filière (ECG, école de commerce, ...).

JT porte à l'attention des membres du Compro que, dans les faits, cette formation permettrait à des étudiants de raccourcir leur formation, en pouvant accéder à un CSDS après une formation initiale d'une seule année. SC confirme que c'est un des problèmes que cette nouvelle formation soulève.

SC précise que le module à option pour la formation professionnelle est obligatoire pour les étudiants qui voudraient enseigner à l'école de commerce ou à l'ECG. Mais dans le cadre de la formation, les étudiants ne sont pas obligés de le suivre, s'ils ne désirent se destiner qu'au secondaire II. CF relève que dans les faits, les enseignants, dans le canton de Genève, ne peuvent pas choisir où ils veulent enseigner. Ils doivent être permutable dans les différentes filières. De fait, il serait donc nécessaire de rendre les 10 crédits de formation professionnelle obligatoire en les intégrant dans les 60 crédits, en réduisant notamment les cours transversaux.

ST remarque qu'il faut penser à l'intégration de ces étudiants ensuite dans le CSDS. Si on enlève des crédits transversaux à la formation initiale, il faudra ensuite se concerter pour savoir ce que l'on exige que ces étudiants rattrapent lors du CSDS.

AM relève une incohérence flagrante du système : des étudiants plus formés que dans les autres cantons ne se voient pas reconnaître leur diplôme. Ne peut-on pas aller négocier auprès des autorités l'existence d'un « sous-diplôme » pour les disciplines uniquement secondaire II ? SC ne sait pas si cette négociation serait possible. On pourrait certes envisager de créer une formation sur 2 ans pour ces disciplines, mais comment faire face à la possibilité de se former pour ces mêmes disciplines sur 1 seule année en HEP, comme le permet désormais le règlement DIP ?

JT met en garde contre le risque d'entrer en contradiction avec le principe du statut unique. SC rappelle que de fait, aujourd'hui, on n'offre pas la possibilité à tous ces étudiants d'enseigner dans un autre canton que le canton de Genève, ce qui contredit également ce principe.

Cette proposition telle quelle ne convainc pas, elle devra être retravaillée. Néanmoins, la pertinence de cette question est confirmée. **Une réunion Forensec doit être organisée pour évoquer plus largement les questions de fonds que soulève cette proposition. La discussion sera précédée par l'envoi par mail à tous les enseignants d'une proposition à discuter.**

8. Titres requis pour l'admission en MASE : présentation du tableau récapitulatif et le cas d'un Master en littérature comparée

SC présente un tableau récapitulant les titres de l'UNIGE donnant accès à la MASE. Ce document est disponible en ligne dès maintenant. Il sera soumis aux conseillers aux études



des différentes facultés pour qu'ils puissent l'amender en tenant compte des potentiels nouveaux masters. Ce tableau est donc évolutif.

SC présente pour exemple le cas d'une étudiante qui détient un master en littérature comparée et en anglais, mais qui soutiendra prochainement une thèse en littérature française moderne. Est-elle éligible à la MASE ? CF rappelle que cela dépend des Facultés, certaines considérant que le doctorat englobe de fait tous les titres antérieurs. C'est le cas en Lettres, pas forcément

en Sciences. Ce document servira à terme à éclairer ce type de situations sans avoir besoin de recourir systématiquement aux conseillers aux études.

9. Projet d'échange de stagiaire avec l'Université Laval de Québec

SC a été contactée par l'Université de Laval afin d'organiser une collaboration entre des stagiaires québécois et genevois. Les stages sont le point d'achoppement principal de cette question. AnM suggère de ne s'engager que sur les points que l'on maîtrise totalement, soit les cours, ateliers et séminaires, quitte à exclure les stages. Certes, les étudiants perdraient alors une année de formation, puisque le stage s'effectuerait lors d'une année supplémentaire, mais ils y gagneraient largement en expérience.

ST précise qu'il a déjà eu la responsabilité d'organiser l'accueil de stagiaires dans le cadre de l'ancien programme Erasmus, et qu'il n'est donc pas totalement exclu de prévoir des arrangements pour les stages.

HS (éventuellement AnM) s'engage à aller de l'avant et à prendre contact avec Laval. ST participera également à cette démarche si les stages venaient à être impliqués.

10. Divers

➤ Evaluation du programme proposé par le pôle SEA

IR présente un nouvel outil d'évaluation qui sera mis à disposition des étudiants dès la fin de l'année académique 2016-2017. L'objectif est d'évaluer un programme en entier, et non les enseignements un par un. Il peut être adapté en fonction des besoins de chaque faculté ou institut. Ce projet s'est inspiré de ce qui existait déjà dans d'autres institutions suisses ; un directeur de programme ainsi qu'un étudiant ont participé directement à son adaptation au sein de l'UNIGE, en commentant régulièrement l'avancée du projet.

L'idée serait de personnaliser et d'adapter cet outil à la formation dispensée au sein de l'IUFE. Cet instrument permet de recueillir l'avis des étudiants par le biais d'une trentaine de questions, relatives notamment à des objectifs précis de la formation, mais aussi sous forme de commentaires libres. Il est possible de modifier les énoncés ou d'ajouter des questions spécifiques. CH évoque la difficulté de définir des objectifs communs à toutes les disciplines. Néanmoins, CF rappelle que dans la mesure où l'objectif principal de la formation reste la formation d'enseignants au sens large, des objectifs généraux devraient pouvoir émerger. ST rappelle qu'il existe un Référentiel des compétences, sur lequel il serait possible de s'appuyer pour rédiger ces objectifs généraux.

Concrètement, les étudiants reçoivent un mail avec un lien, qui les invite à remplir un questionnaire pour le cursus qu'ils ont suivi. Sur la base du nombre de réponses, un ou plusieurs rappels peuvent être envoyés. L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) rédige ensuite un rapport, qui présente non seulement les données quantitatives sous forme de graphique, mais aussi les commentaires libres.



Chaque programme de l'institut doit adapter et personnaliser son questionnaire. Un feedback est attendu relativement rapidement, début 2017. La personne de contact au sein de l'institut est M. Loosli. Le pôle SEA reste à la disposition de l'institut pour rédiger ce document, et assurer sa cohérence de forme et de contenu.

➤ **Représentation des étudiants**

SC annonce qu'un étudiant s'est montré intéressé à remonter l'association étudiante. Il s'est renseigné sur les conditions, l'association devrait renaître d'ici au 31 décembre 2016, sans

quoi elle devra renoncer à toucher les subsides de cette année. La représentation étudiante a donc l'air d'être en bonne voie.

➤ **Mise à disposition des annexes de travail**

AnM demande à ce que les documents soient mis à disposition en amont de la séance sous forme numérique.

Séance levée à 19h02.